

Regards sur le cosmopolitisme européen

Frontières et identités

Muriel Rouyer, Catherine de Wrangel,
Emmanuelle Bousquet et Stefania Cubeddu (dir.)



FORUM EUROPE DES CULTURES



Regards sur le cosmopolitisme européen

Frontières et identités

Muriel Rouyer, Catherine de Wrangel,
Emmanuelle Bousquet et Stefania Cubeddu (dir.)



FORUM EUROPE DES CULTURES



Préface

En ce début de XXI^e siècle, les sciences humaines et les humanités cherchent encore à ordonner par la pensée le chaos du monde post-westphalien où s'entrechoquent les processus d'une mondialisation hétérogène et paradoxale. Le capitalisme global civilise et exploite à la fois les migrations et l'exil. Ces mouvements arrachent et recomposent des identités multiples, et la violence inhérente à ces déplacements, qui n'a plus pour seul nom la guerre, explose de façon erratique. Dans le monde « mondialisé » la rencontre, toujours plus effective, avec le prochain n'est pas, ainsi, sans heurt. C'est souvent un face à face abrupt, où les médiations, politiques ou intellectuelles manquent, encore à la traîne des forces actives de la mondialisation. L'État-nation, cadre habituel de pensée et de régulation des phénomènes politiques et culturels, semble bien souvent devancé par les événements. On questionne alors le sens et les frontières des appartenances communes, sans certitude sur ce qui pourrait remplacer ou suppléer les idéologies d'hier.

Le cosmopolitisme, cet idéal moderne de « citoyenneté du monde », dont la racine grecque nous indique, déjà, la présence dans la philosophie des Anciens, est investi de nombreux sens, et d'espairs, par des sciences humaines fatiguées des nationalismes inhumains. Il se donne d'emblée comme une notion plurielle, ambiguë, à la frontière entre politique, économie et culture, entre universalisme et particularisme. C'est le projet de penser l'identité, politique ou culturelle, individuelle ou collective, au-delà des frontières, dans une humanité commune, pacifiée, mais diverse.

L'Europe, patrie déclarée de « l'unité dans la diversité », porte sur le cosmopolitisme un regard particulièrement scrutateur, et intéressé. Elle en est en effet une « spectatrice engagée ». Des siècles d'histoire conflictuelle ont produit sur le continent européen plusieurs philosophies et projets de paix cosmopolitiques, dont le *Projet de Paix perpétuelle* de Kant est resté le plus célèbre. Et depuis son unité politique (re)trouvée, se développent en son sein des pratiques qualifiées de cosmopolitiques. Il y a donc beaucoup à dire, en Europe, sur le cosmopolitisme rêvé, pensé, vécu, ses limites et ses perspectives.

Mais sur quel mode ? Les contributions rassemblées ici n'ont ni la prétention de fournir un modèle, ni une méthode, bien que les penseurs de l'Europe n'aient pas toujours échappé à cette tentation, relevée ici par plusieurs auteurs. Il s'est plutôt agi de croiser les regards, depuis diffé-

rentes perspectives disciplinaires, et depuis plusieurs lieux géographiques ; car si l'Europe n'a pas le monopole du cosmopolitisme, mais partage avec le reste du monde de nombreux problèmes que ce concept capture, elle en a cependant une pratique juridique et une philosophie bien identifiables, nées d'un contexte historique spécifique propre à cette partie du monde. La particularité d'une expérience ne fait pas obstacle à son partage. Chacun, dans son contexte propre, peut en effectuer des relectures universalistes. Les « regards sur le cosmopolitisme européen » proposés ici sont donc autant de voyages particuliers, d'angles d'approche d'une idée qui recèle en elle-même une extraordinaire puissance normative, et le pouvoir de rassembler, au-delà des frontières, des esprits auxquels rien de ce qui est humain ne se veut étranger. On verra donc dans ce volume se constituer des interrogations communes et des perspectives complémentaires, des correspondances, suscitées par le rapprochement confiant dans la capacité de dialogue interdisciplinaires des sciences humaines.

Europolis¹, ou la recherche d'une cité européenne

Philosophies politiques du cosmopolitisme au risque de l'Europe

Philosophie éminemment morale de la vie en société qui voit en l'autre non l'ennemi, mais le prochain, le cosmopolitisme est l'idéal d'une humanité réconciliée avec elle-même, à travers les procédures, juridiques ou politiques, d'une alliance instaurant la liberté politique et la paix par la constitution et la citoyenneté républicaines.

Cette idée, née des Lumières et publicisée par Kant, est éclairée par Richard Wolin, dans son intervention, « Le concept de cosmopolitisme : de Kant à la Guerre en Irak et au delà ». Avec ampleur, l'historien des idées américain y rappelle l'idéal, une philosophie de la liberté au cœur du projet de paix kantien. Celui-ci consiste à étendre les principes républicains du gouvernement démocratique et d'égale citoyenneté aux relations internationales afin de mettre un terme à la menace permanente de la guerre, en soumettant la puissance des États au droit. Car c'est bien de droit qu'il s'agit. Au sein de l'Alliance pour la paix, le droit de l'hospitalité universelle doit se substituer au droit du plus fort qui hante les écrits du Marquis de Sade comme les Traités de Westphalie, rappelle Wolin. Dans le monde actuel, les avancées récentes de la « gouvernance humaine internationale » se lisent donc sous le signe des progrès du droit international depuis 1945, à l'ONU, dans l'Union européenne, et grâce aux réseaux mondiaux d'activistes des droits de l'Homme, qui

¹ Cf. Patrizia Nanz, *Europolis*, Manchester University Press, 2007.

transcendent les nations. Cette évolution, toutefois, rencontre encore les limites dans la politique de puissance américaine. Le cosmopolitisme juridique se distingue d'autres interprétations culturelles du concept, précise Wolin, notamment celle de Herder, qui met l'accent sur les particularismes locaux et constitue la source philosophique du multiculturalisme. Ce dernier est cependant susceptible de dégénérer en éthno-nationalismes meurtriers lorsque l'exigence d'universalisme moral qui anime le républicanisme kantien fait défaut.

Un tel danger s'est illustré en Europe, comme le montre Olivier Ménard, dans son étude « Cosmopolitisme infra-étatique, le risque du repli identitaire » qui aborde le cosmopolitisme européen « sous l'angle d'une dérive et d'une instrumentalisation possibles du concept à des fins identitaires, dénaturant au final le principe initial d'ouverture ». Le local, montre l'historien de l'idée européenne, a pu jouer un rôle important dans les projets d'unité européenne, dirigés depuis le XVI^e siècle, contre l'État centralisateur, jugé liberticide et tyrannique, par des auteurs tels Guillaume Postel ou Eusèbe Philadelphe Cosmopolite qui prônent alors, contre la souveraineté bodinienne, le respect des différences, notamment religieuses, dans des projets d'universalité, de liberté ou de tolérance. Ces éloges de la diversité sont relayés au XX^e siècle par des Fédéralistes et des régionalistes européens comme Denis de Rougemont, Yann Fouéré ou Joseph Matray, plaidant pour l'enracinement dans les petites patries infra-étatiques. L'histoire de l'idée d'union européenne montre ainsi une certaine confusion entre fédéralisme intégral et cosmopolitisme, apparaissant tous deux comme des remèdes à l'obscurantisme étatique ». Force est de constater, écrit donc Olivier Ménard, que « le local a pu servir le cosmopolitisme, et inversement ». Instrumentalisé par l'Union européenne elle-même pour se légitimer contre l'État-nation (Europe des régions) le cosmopolitisme est devenu une arme du repli identitaire, et le champ régional a été investi par l'Extrême-droite. En montrant les instrumentalisations possibles du concept, l'auteur éclaire ainsi un cosmopolitisme pluriel, où l'éloge de la diversité voisine avec un certain féodalisme. Il pose cependant la question de l'échelle de la vie en commun et du statut de l'État-nation, qui travaille toujours profondément l'Europe.

L'enjeu du cosmopolitisme pour l'Europe, en tant qu'unité politique retrouvée, est sans aucun doute de trouver un patriotisme de grande échelle, au-delà ou à partir des nations et des frontières culturelles. Articulation toujours problématique de l'unité (politique, mais laquelle ? La fédération ? La nation, la région ? Le village ?) et de la diversité culturelle qui résiste à l'uniformisation, le problème se donne aussi comme une tension entre idéal et réalité. Jusqu'où peut s'incarner un idéal dans la réalité sans perdre son statut d'idéal, ou même, le trahir

complètement ? La question s'est trouvée posée dans l'Europe héritière des Lumières.

Elle parcourt notamment l'étude philosophique d'Arnauld Leclerc, « L'horizon cosmopolite de la démocratie délibérative, une relecture d'Habermas ». Il y remet en perspective l'idéal cosmopolitique kantien dans la pensée de cet autre philosophe allemand de l'Europe, Jürgen Habermas. Il en éclaire les fondements, une relecture critique de Kant, menée à l'occasion du bicentenaire du *Projet de Paix perpétuelle*, dans le contexte de l'après-guerre froide. Cette relecture vise à dépasser la critique schmittienne des droits de l'Homme perçus comme « tentative de moralisation du monde autodestructrice ». Elle éclaire une évolution du philosophe de Francfort qui conduit à souligner de façon novatrice, le rôle fondamental du droit et des institutions dans l'instauration du cosmopolitisme et plus largement de la légitimité démocratique. Dans son appréhension du cosmopolitisme moral et institutionnel, mondial et européen, l'Europe se détache comme un « modèle », dans la gouvernance cosmopolitique mondiale que le philosophe contemporain appelle de ses vœux. Mais se révèlent par là-même les limites d'une pensée mue par l'idéal fédéral d'un État européen – mort avec la Constitution –, réticente à penser la persistance des États-nations et le retour de la politique de puissance, dans un monde qui n'est plus uniquement eurocentrique. Fasciné par l'Europe cosmopolitique au point d'en faire un modèle en acte, nouvelle fin hégélienne de l'Histoire, Habermas, selon Leclerc, trahit Kant, dont l'idéal régulateur se donne comme approximation infinie et auquel aucune institution ne peut être identifiée.

L'esprit humain résiste, il est vrai, difficilement, aux séductions philosophiques de l'idéal, lorsque la raison semble en marche dans l'histoire, et la réalité paraît se conformer à ses plans. Kant lui-même, spectateur d'un monde qui rationalisait la violence en codifiant la guerre, n'échappait pas à l'optimisme rationnel de son siècle. Les philosophes de l'histoire hantent le XIX^e siècle européen, et c'est sans surprise que l'on trouve chez le positiviste Auguste Comte, auquel l'historien du droit Yvon Le Gall, consacre une étude, « Auguste Comte, une perspective cosmopolite », un projet, rationnel et organisé jusqu'à l'obsession, d'union cosmopolite, contenue dans son *Traité de sociologie instituant la religion de l'Humanité*. Ce véritable plan « d'action philosophique », estime-t-il, devait favoriser l'éclosion d'un patriotisme européen dans la « Grande république occidentale » européenne, où « le sentiment national (deviendrait) un véritable intermédiaire entre l'affection domestique et l'amour universel ». Mais universel rime ici avec Européen, et, plus encore, avec les cinq populations « avancées », de l'Europe. Malgré le sympathique « calendrier commémoratif » associant à chaque jour des « saints du monde entier », phénomène étonnamment mondial à l'ère

des nationalismes triomphants, rappelle Yvon Legall, les intellections comtiennes illustrent les complaisances européocentriques d'une époque où l'universalisme transitait exclusivement, croyait-on, par l'Europe.

Le cosmopolitisme républicain français a souffert du même travers pendant la colonisation comme le montre Stéphanie Couderc-Morandea, dans son texte, « Pratiques et ambiguïtés du cosmopolitisme à travers l'exemple de la colonisation ». Universaliste et humaniste dans son projet d'assimilation, prévoyant la diffusion du droit et de l'éducation, la politique coloniale, de par sa « mission civilisatrice » devait « refléter la grande idéologie républicaine : celle de l'unification et du progrès de l'humanité dans laquelle elle serait à la tête de citoyens du monde, de citoyens cosmopolites ». Il se trouve qu'elle resta appréhendée sur un mode essentiellement « idéologique » et donna lieu à des pratiques abusives : travail obligatoire et régime de l'indigénat. La République française, dans sa projection impériale hors du territoire métropolitain, s'est révélée, à l'opposé de ses propres principes, impérialiste, et « totalitaire » dans ses manières. Elle a confiné l'étranger, le non-national, en marge de la communauté des citoyens. En lui refusant la dignité politique de la jouissance des droits, elle l'a aliéné politiquement, l'a rendu étranger à lui-même et aux autres, désintégré, déculturé, bien loin de la promesse de citoyen du monde.

Le cosmopolitisme européen, idéal kantien en acte, résiste-t-il à l'épreuve des faits ? Lorsqu'il s'incarne, résiste-t-il à la tentation européocentrique de l'exemplarité, au risque de se renier lui-même, le cosmopolite devenant tout simplement, « l'Européen » ? Cette dérive est contenue dans la pluralité d'approche du concept, explorée ici. Cependant, on peut se demander si ce qui corrompt le plus gravement le cosmopolitisme européen est une quelconque tyrannie de l'idéal, toujours déçu, ou au contraire, une trop grande distance entre les idéaux proclamés et la réalité, marquée par le déni du droit et plus encore, du « droit d'avoir des droits », selon l'expression de Hannah Arendt.

L'objectivité juridique d'un cosmopolitisme de marché et ses tensions

Les articles consacrés aux effets cosmopolitiques du droit européen apportent un autre angle d'analyse sur la question, concret et pragmatique. Plongeant dans la réalité objective et matérielle d'une construction juridique économique, jugée par certains sans idéal et « bassement matérialiste », les contributions rassemblées ici s'interrogent sur le cosmopolitisme, involontaire et *ex post* du marché. Elles révèlent une Europe qui, assumant son particularisme et ses déterminations concrètes (géographiques, culturelles, sociales, économiques) débouche, dans l'épaisseur concrète du besoin, et sur un mode sans doute plus hégélien que kantien,

sur un universel médié échappant, non sans tensions, aux déceptions de l'idéal.

L'Europe est aujourd'hui une union juridique supranationale concrète, matérielle et économique qui étend son empire sur les choses, au moyen d'un droit largement jurisprudentiel, où le juge, actif et audacieux, fait valoir une interprétation *téléologique*, vouée à réaliser l'intégration économique avant tout. À vrai dire, l'idée n'est pas nouvelle, c'est le cosmopolitisme du marché, ce principe corrosif des frontières nationales, dont, déjà, Montesquieu tout comme Kant escomptaient les effets bénéfiques et pacificateurs. La philosophie politique de l'Europe est libérale, c'est une économie, un marché. Pour autant, sa pratique est créatrice d'effets tangibles qui ne sont pas seulement économiques et que l'on ne saurait réduire, selon les expressions de Marx, reprises par Loïc Azoulay et Muriel Rouyer, à la « moralité abjecte du besoin » ou au « fétichisme de la marchandise ». Ironie de l'histoire, les Européens qui réfléchissent aujourd'hui, ici, à leur droit – et qui n'ont rien de « marxistes » –, reprennent ces catégories, sinon marxistes, du moins hégéliennes, pour éclairer ce qui surgit de cette matérialité juridique, et fait signe vers la liberté. C'est que le matérialisme, dialectique ou historique, tout comme le libéralisme économique, ont en tête la détermination concrète de la liberté, ce dont précisément l'Europe de l'après-guerre s'est mise en quête, avec une certaine efficacité.

Que l'Europe soit celle de marchands n'a rien d'un secret. Ce vaste marché organise depuis longtemps la circulation des marchandises, définies largement par le juge, sur son territoire. Cette casuistique matérialiste ne se réduit pas, toutefois, à la construction d'un ordre marchand, pas plus qu'elle n'est d'ailleurs, un matérialisme historique, comme le rappelle Loïc Azoulay, dans sa contribution « Intégrer par cas. Sur un cosmopolitisme singulier dans la jurisprudence de la Cour de justice des Communautés européennes ». L'ancien référendaire à la Cour européenne de Justice européenne livre ici une réflexion de philosophie du droit sur la pratique quotidienne et concrète du juge européen. « Loin d'un communisme de pensée ce qui se construit ici est une communauté de marché », affirme le praticien d'un droit qu'il rappelle être mû par des principes universels, presque aussi révolutionnaires que ceux de 1789 et dont il expose les principes à l'œuvre : « libre circulation des biens et des personnes, libre accès aux marchés et aux territoires nationaux, principe de non-discrimination à raison de la nationalité, non-réciprocité des engagements étatiques dans la Communauté et dans l'Union, relations interétatiques régies par le droit, édification d'un droit commun, octroi de capacités de droit et d'action aux individus ressortissants des États membres de la Communauté ». Ces principes, écrit Loïc Azoulay, présentent une singulière homologie avec ceux qui devraient présider à

l'établissement d'une paix perpétuelle ; l'unité de cet espace économique participe à la pacification du continent européen et présage l'unification sociale et politique de l'Europe. « Le marché commun n'est rien d'autre que cette unité préfigurée ». Ce « cosmopolitisme du marché » est mis en œuvre par le juge, de façon fonctionnelle et flexible, au cas par cas. Sa jurisprudence évolutive, qui confère depuis les années 1970 des droits sociaux aux acteurs du marché (en matière d'égalité de genre, notamment) garantit depuis les années 1990 un « espace de biens collectifs et sociaux garantis aux sociétaires de l'Union » où ce n'est plus la rivalité économique qui l'emporte mais l'intégration, sociale, économique et civile dans un espace commun.

Le fonctionnement du droit européen incite donc à tempérer les critiques adressées à l'Europe de marchands pour repérer, comme le fait Muriel Rouyer dans sa contribution « La moralité abjecte du besoin ? Du cosmopolitisme économique à la démocratie supranationale européenne », ce qui en son cœur, fait signe vers la liberté, et contribue peut-être déjà à définir, au niveau supranational, les principes d'une démocratie cosmopolite en devenir. Muriel Rouyer appréhende ainsi, à partir de quelques cas typiques la jurisprudence récente de la CJE, « l'éthique du marché », ce qui dans l'échange ne se réduit pas à la transaction furtive et son indice, le prix, mais implique de nombreuses normes sociales de coopération, de confiance, de liberté et d'égalité mises en mouvement par le juge européen et les acteurs sociaux. Loin d'être abjecte, la moralité du marché permet une relecture européenne de la trilogie républicaine *Liberté, égalité, fraternité*. Elle crée une forme de sociabilité qui tisse les liens concrets par lequel les individus se libèrent de leurs déterminations et gagnent, dans une confrontation qui n'exclut pas le conflit, des moyens de formuler leurs revendications et de faire entendre leur voix dans les mécanismes complexes de la gouvernance européenne.

Le principe de libre-circulation qui anime l'Union européenne pose toutefois des problèmes qui compliquent singulièrement le cosmopolitisme du marché. En premier lieu, des problèmes de multilinguisme, qui impliquent notamment le recours à la traduction. Si, comme le rappelle Anne-Sophie Gourdin-Lamblin dans sa contribution « La diversité linguistique, défi à l'intégration juridique, ou l'impossible brevet communautaire », le brevet facilite la circulation des inventions en rétribuant la propriété intellectuelle, il se heurte, en l'absence d'harmonisation juridique de son statut, à des obstacles linguistiques considérables qui illustrent de façon très concrète les difficultés de « l'unité dans la diversité » et souligne l'importance cruciale de la traduction, cet exercice difficile, particulièrement dans la sphère juridique, comme le rappelle le traducteur Thomas Lenzen dans sa présentation sur « Langages et traduction juridique, entre inclusion et exclusion ». L'Europe doit-elle

alors parler anglais ou doit elle pratiquer le plurilinguisme comme le laisse entendre une contribution d'Astrid Von Busekist, « One man one voice ! One people one language ? » délivrée en anglais et qui sera reproduite dans notre édition en langue anglaise.

En outre, cette libre-circulation si aisée des choses, l'est nettement moins pour les personnes qui sont loin de bénéficier toutes sur le territoire européen des conditions de l'hospitalité universelle, critère du droit cosmopolitique kantien. Giovanni Bonato, dans « La libre circulation des personnes dans l'Union Européenne, évolutions et perspectives » donne à voir un panorama de la jurisprudence européenne sur la libre circulation des personnes. Cette première lecture est approfondie et mis en perspective par Caroline Savi dans sa contribution sur « Le droit d'asile territorial, entre liberté de circulation et politique d'immigration ». L'auteur y marque les limites d'un droit européen ambigu où asile et migrations économiques sont souvent confondus dans une politique utilitaire et restrictive, oublieuse des principes d'humanité.

Ceci ne veut pas dire, loin s'en faut, que le droit européen manque d'humanité. Comme l'a montré ailleurs Mireille Delmas-Marty², le droit européen est une polysystème juridique complexe, où esprit des droits de l'homme et esprit du marché se croisent, se rencontrent et s'opposent parfois, dans des contradictions que les mécanismes flexibles du droit parviennent à résorber avec plus ou moins de succès. Mais une chose est certaine, et cette certitude nous vient du dehors de l'Europe, à travers « le regard intéressé du juriste tunisien », comme le définit Lotfi Chedly, auteur d'une contribution intitulée « Répudiations musulmanes et cosmopolitisme français : Regards d'un juriste tunisien », c'est lorsque l'Europe renonce d'elle-même à l'universalisme de ses valeurs, les droits fondamentaux de la personne, qu'elle fossoie de son fait l'idée d'humanité. C'est lorsque les tribunaux français cèdent à un multiculturalisme de la différence, faisant droit aux demandes de répudiations de femmes musulmanes par leur mari, sur le territoire même de la République française, à travers le jeu des interprétations des conventions internationales, que doit se défendre l'idée d'humanité. Il apparaît ici clairement que le cosmopolitisme n'accomplit pleinement son projet que lorsqu'il peut quitter son berceau européen d'origine, pour faire véritablement l'épreuve du monde, déjouant la comédie coloniale de l'universalisme qui anime encore parfois la République française. Mais, lorsque la force objective du droit ne soutient plus les principes cosmopolites du marché ou des droits de l'Homme, lorsque lui font défaut la conviction et l'action *téléologiques* de ses juges, que devient l'Europe ? Perd-elle sa vocation ? Retrouve-t-elle son vieux démon, le nationalisme, et son lot

² Delmas-Marty, M., *Pour un droit commun*, Paris, Seuil, 1992.

de pathologies politiques, populisme, racisme, particularisme ? Retourne-t-elle à l'état *ectoplasmique* qui fut longtemps celui de l'idée d'unité européenne, selon le sociologue Edgar Morin ?

Ces questionnements ouvrent d'intéressantes perspectives au citoyen du monde, que Rosa Salgado Sanchez explore dans une proposition d'interprétation des programmes européens à la lumière du publiciste Jean-Louis Fougerêt de Montbron, « Le Cosmopolitisme européen au prisme des projets transnationaux. Humaniste ou cynique ? ». Le cosmopolite n'est pas toujours humaniste. Cynique, il se joue des frontières car il se joue de la raison et peut profiter de tous les pays sans jamais s'y attacher : « citoyens du monde, méprisez-vous ! » exhorte Rosa Sanchez avec Fougerêt de Montbron, assumant une position résolument post-moderne éclipant les lumières de la raison. Il est ainsi peu glorieux d'envisager le citoyen européen comme un consommateur opportuniste de programmes transnationaux parfois obscurs ou absurdes, mais du moins l'Europe y gagne-t-elle une morale pragmatique et pour des temps désenchantés.

Le cœur et la raison

Cette « morale » a de quoi déplaire, en effet, à l'Humaniste occidental qui croit traiter son prochain comme lui-même. Quoi ? L'Europe ne serait, comme Rousseau l'avait pressenti dès 1772³ que cet empire utilitaire mû par l'appât du gain et les plaisirs de la consommation ? Même si la règle et le calcul produisent avec une redoutable efficacité, une éthique cosmopolitique, celle-ci après tout n'est qu'un *accident*, le produit involontaire d'interactions complexes, non une *intention*. Le rapport à autrui des Européens peut légitimement s'en trouver suspecté, et il est, d'ailleurs, souvent taxé d'utilitarisme, d'impérialisme du marché : où est sa vertu, sa générosité, en un mot, les Européens ont-ils du cœur ou seulement, des intérêts ? La question est importante, cruciale, même, car elle donne l'une des clés de l'identité politique européenne, dont les philosophes politiques débattent sans relâche depuis 1992 : Dans quel cadre se reconnaît-on semblable ? Est-ce dans la chaleur de la petite nation ? Mais alors *quid* de l'étranger ? Est-ce dans les procédures rationnelles et supposément désincarnées, du « patriotisme constitutionnel », cette adhésion aux valeurs démocratiques et constitutionnelles proposée comme alternative au nationalisme par les philosophes allemands ? Mais alors, *quid* de nos émotions ? On ne tombe pas amoureux d'une Constitution, et on ne languit point des « plombiers Polonais », que l'on connaît à peine.

³ Dans ses *Considérations sur le gouvernement de Pologne*.

Alors que l'Europe commençait à ruminer cette lancinante question, sans peur du nombrilisme (une vieille habitude), l'irruption sur son sol des tragédies du monde – terrorisme en écho à des conflits extérieurs, réfugiés clandestins au sort misérable – l'a confrontée brutalement à la présence d'un *Autre* radical, testant en quelque sorte, sa capacité à l'altérité. Deux contributions s'intéressent ici à cette rencontre et nous livrent des conclusions inédites, stimulantes, sinon rassurantes, sur le rapport au prochain des Européens. Une même perspective sociologique, soucieuse de confronter un idéal généreux aux pratiques existantes, les anime.

Dans le « Le cosmopolitisme européen à l'épreuve du terrorisme », Gérôme Truc livre ainsi une analyse de « sociologie des émotions qui rejoint une sociologie des valeurs ». Il analyse les lettres de condoléances envoyées par de simples citoyens suite aux attentats de Madrid (2004) et de Londres (2005) et archivées dans le Fonds des archives de la douleur du *Centro Superior de Investigaciones Cientificas* de Madrid. Il compare ensuite au même type de lettres envoyées aux États-Unis après le 11 Septembre. Alors que ces dernières révèlent le patriotisme blessé d'une nation en guerre, les lettres européennes illustrent le « cosmopolitisme des gens ordinaires attachés au respect du droit et au maintien de la paix, et opposés à la volonté de leurs dirigeants politiques de s'engager en 2003 dans la Guerre en Irak, mais aussi d'un cosmopolitisme des villes, inhérent aux métropoles meurtries par les attentats, qui incarnent un brassage quotidien et concret des cultures et des individus ». Ces lettres expriment un « véritable attachement émotionnel des Européens à certains principes éthiques universels ».

Une recherche comparable des principes d'humanité effectivement à l'œuvre sous-tend également l'étude de Goulven Boudic, « La cause des enfants sans-papiers – Forces et limites d'un « cosmopolitisme pratique ». Fondé sur une observation participante cherchant à s'éloigner des illusions de l'idéal, cette contribution étudie les mobilisations contre les expulsions d'étrangers sans papiers, particulièrement les enfants scolarisés, autour du Réseau *Éducation sans Frontières* fondé en 2004. Le sociologue engagé contre une politique migratoire en durcissement constant montre comment se cristallise, chez ces militants d'un genre nouveau, un engagement spontané et émotionnel, une sorte « d'éthique de la détresse » dont Paul Ricœur avait déjà tracé les contours. Boudic en souligne le trait marquant, une déliaison entre l'humanitaire et politique, qui explique à la fois les forces et faiblesses de cette forme d'engagement : force d'un idéal, effectivement porté par la société civile française, mais faiblesse aussi, tenant à l'insuffisante structuration politique des questions d'immigration. Une dangereuse distinction en résulte, entre la figure du *bon étranger*, parent ou scolarisé et du *mauvais étranger*, travailleur clandestin ou célibataire.

Le cosmopolitisme européen ne découle donc pas seulement de la puissance du droit ou de l'irrésistibilité du marché, mais aussi de sentiments et d'émotions tangibles, suscités par la détresse du monde, et qui s'expriment au niveau local, national ou municipal, dans une proximité presque familière avec l'étranger. S'esquisse alors une dialectique, rousseauiste bien plus que kantienne, du « cœur et de la raison », en Europe, où la figure du prochain se détache, non seulement comme le sujet situé de nombreuses transactions et interactions réglées par le droit, mais comme un autre soi-même, digne d'amour et de compassion en soi, cet amour de l'humanité typique, selon Tocqueville, des démocraties. Cependant, l'organisation politique et institutionnelle de cette éthique cosmopolitique européenne reste encore fragile, et problématique. « Europolis » nous mènera-t-elle à une vaste démocratie européenne, qui serait l'horizon d'un grand peuple rassemblé au delà des frontières nationales ? La question anime les philosophes, juristes et sociologues politiques du XXI^e siècle. Elle ne s'épuise pas, toutefois, dans l'étude du fait politique européen. La culture, les mœurs, les arts, qui parlent à nos sens, disent et remettent en cause nos représentations au-delà des frontières politiques et géographiques, sont aussi évocateurs peut-être même davantage que les sciences sociales, dont les instruments et les méthodes ne captent pas toujours l'esprit subtil du cosmopolitisme.

Muriel ROUYER